

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le vingt et un mai deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour la réunion du conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/05/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT a donné pouvoir à Alain FAUCHER, Dominique MARQUET a donné pouvoir à Franck LETOUX, Jean-Pierre NEXON a donné pouvoir à Claudine LAFOREST.

ABSENT : Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-079 : APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2014-118 du 10 juillet 2014 portant sur les dossiers soumis pour demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de développement de l'intercommunalité 2ème génération,

Vu la délibération 2014-133 du 25 septembre 2014 portant sur le contrat départemental de développement de l'intercommunalité 2ème génération - complément

CONSIDERANT la décision de l'assemblée départementale de réserver une suite favorable à toutes les demandes d'aides aux opérations intercommunales et mobiliser une enveloppe de 571 515 € pour la réalisation des opérations présentées par la Communauté de Communes de Noblat y compris le développement de l'internet haut débit et très haut débit sur le territoire de Noblat.

Monsieur le Président rappelle les dossiers qui avaient été présentées :

- ✓ Projets structurants communautaires
 - Maison de la Petite Enfance
 - Bassin extérieur de l'Espace Aqua'Noblat

- ✓ Les opérations courantes sous maîtrise d'ouvrage communautaire
 - VTT : Création des bases pour 60 000 € et création des locaux
 - Parcours d'orientation : Création
 - Aménagement de l'atelier voirie communautaire
 - Mise en sécurité de la VIC 304
 - Aménagement de sécurité et d'accessibilité du siège administratif
 - Création de la voie d'accès à la Maison de la Petite Enfance
 - Reprise du sentier de randonnée suite à l'effondrement d'une digue au lieu-dit « Chez Baricaud » pour 25 000 € H.T.

- ✓ Création de réseaux numériques intégrés au SDAN : Phase pilote du Jalon 1 et Jalon 1
- ✓ Projets municipaux aménagement centre bourg
- ✓ Aménagement centre-bourg de la commune de Royères

Ces subventions viennent en plus des aides apportées par le Conseil Départemental de la Haute Vienne pour l'entretien et l'amélioration des voies classées d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

Date de transmission de l'acte : 04/06/2015

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/06/2015

Numéro de l'acte : 2015-079 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150521-2015-079-DE

Date de décision : 21/05/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité, 2ème génération.

Autorise Monsieur le Président à signer le dit contrat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le : 04. 06. 15
Publié ou notifié
Le : 22. 05. 15



